



TRAIL COTE D'OPALE EN PAS-DE-CALAIS 2025 GARANTIE ANNULATION :

Il est possible de souscrire à la garantie annulation au moment de l'inscription.

Statut « souscripteur » :

Toute personne ayant souscrite à la garantie annulation au moment de son inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais sur le parcours de son choix. Le souscripteur en question a pris soin de cocher la case correspondante sur le formulaire d'inscription et s'est engagé à régler spontanément le montant de ladite garantie annulation. La garantie annulation a pour objet de garantir au souscripteur le remboursement de ses frais d'inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais (hors frais de garantie annulation), dès lors que ce dernier s'est vu obligé d'annuler sa participation selon la liste des causes possibles suivantes :

- maladie, accident ou décès du participant «souscripteur»,
- hospitalisation, accident ou décès du conjoint, ascendant et descendant du 1er degrés du souscripteur survenant dans les 30 jours précédant la manifestation,
- une mutation professionnelle du souscripteur ou de son conjoint,
- licenciement économique

Les causes suivantes se sont pas éligibles au remboursement des frais d'inscription du participant « souscripteur » :

- maladie ou accident déjà constaté avant la souscription,
 - une grossesse antérieure à l'inscription,
 - une faute intentionnelle du participant souscripteur, refus des congés par l'employeur
- Rappel du montant de la garantie annulation : (à ajouter aux frais d'inscription)
- 83 km : 10 €
62 km, 42 km: 8€
10 km, 14 km, 18 km, 25 km, 21 km et randonnée, marche nordique, course non chrono : 6€

Suivant le bon vouloir du participant, la garantie annulation sera à souscrire au moment de l'inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais et ne pourra être souscrite ultérieurement. La garantie annulation est nominative et non transférable d'une course à une autre. Si le participant souscripteur change de course, la garantie annulation souscrite lors de la première inscription sera perdue. Les frais de la garantie annulation ne seront en aucun cas remboursés.

Toute demande d'annulation doit être formulée impérativement par mail à organisation@trailcotedopale.com et se doit d'être accompagnée d'un justificatif valable. Aucune demande d'annulation ne sera enregistrée par téléphone, ni sur place le jour de la course. Le souscripteur peut demander l'annulation de son inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais jusqu'à la veille de l'événement (soit le samedi 13 septembre 2025 pour un inscrit sur les courses du Dimanche et le Vendredi 12 Septembre 2025 pour un inscrit sur les courses du Samedi

Les demandes d'annulation seront analysées sous un délais d'un mois maximum. Si le souscripteur remplit bien les conditions mentionnées ci-dessus alors le remboursement de ses frais d'inscription se fera directement sur le compte bancaire de la CB ayant servi au paiement de l'inscription. Le report de l'inscription sur une prochaine édition ne sera pas accepté.



TRAIL COTE D'OPALE EN PAS-DE-CALAIS 2024 GARANTIE ANNULATION :

It is possible to subscribe to the cancellation guarantee at the time of registration. "Subscriber" status:

Anyone having subscribed to the cancellation guarantee when registering for the Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais on the route of their choice. The subscriber in question has taken care to tick the corresponding box on the registration form and has undertaken to spontaneously settle the amount of said cancellation guarantee. The purpose of the cancellation guarantee is to guarantee the subscriber the reimbursement of his registration fees for the Trail Côte d'Opale in Pas-de-Calais (excluding cancellation guarantee fees), as soon as the latter is obliged to cancel their participation according to the following list of possible causes:

- illness, accident or death of the "subscriber" participant,
- hospitalization, accident or death of the spouse, ascending and descending of the 1st degree of the subscriber occurring in the 30 days preceding the event,
- a professional transfer of the subscriber or his spouse,
- economic dismissal

The following causes are not eligible for reimbursement of the registration fees of the participant "subscriber":

- illness or accident already noted before the subscription,
- a pregnancy prior to registration,
- intentional fault on the part of the subscribing participant, refusal of leave by the employer

Reminder of the amount of the cancellation guarantee: (to be added to the registration fees)

83 km : 10 €

62 km, 42 km: 8€

10 km, 14 km, 18 km, 25 km, 21 km et randonnée, marche nordique, course non chrono : 6€

Depending on the wishes of the participant, the cancellation guarantee must be taken out at the time of registration for the Trail Côte d'Opale in Pas-de-Calais and cannot be taken out subsequently. The cancellation guarantee is nominative and not transferable from one race to another. If the subscribing participant changes course, the cancellation guarantee taken out during the first registration will be lost. Cancellation guarantee costs will under no circumstances be refunded.

Any cancellation request must be made by email to organization@trailcotedopale.com and must be accompanied by valid proof. No cancellation request will be recorded by telephone or on site on the day of the race.

The subscriber can request the cancellation of his registration for the Trail Côte d'Opale in Pas-de-Calais until the day before the event (i.e. Saturday September 13, 2025 for a registered participant in the races on Sunday and Friday the 12th). September 2025 for a participant in the Saturday races

Cancellation requests will be analyzed within a maximum of one month. If the subscriber fulfills the conditions mentioned above then the reimbursement of his registration fees will be made directly to the bank account of the CB used to pay for the registration. Postponing registration to a future edition will not be accepted.